

CIBLE PRINCIPALE	BTS – DUT – BT – BP
FILIERE	FINANCES COMPTABILITE
MATIERE	ETUDE DE CAS
RESUME	Ce sujet issu du BTS blanc année 2002 du prestigieux groupe PIGIER nous est fourni avec son corrigé par un actuel ingénieur financier M.OUATTARA BRAHIMA . Il parcourt tous les aspects de la comptabilité « comptabilité générale - analytique, contrôle de gestion - comptabilité des sociétés, etc. Véritable sujet-test pour tout étudiant préparant un BTS – DUT option FC, il peut également servir tout auditeur libre ou professionnel de grandes écoles préparant un diplôme BAC+3/4. Seule l'impression est autorisée
LIBELLE « source & année »	BTS blanc Groupe Pigier– avril 2002 « CI » 24p

DOSSIER 1

Le comptable de la SA CHIENAS qui commercialise des chiens de garde vous présente la facture n°47 suivante :

CHIENAS		Date : 01/04/N
Facture n° 47		
Doit : CARITAS		
Chiens de garde		1 500 000
Remise 5%	-	75 000
Net commercial		1 425 000
Escompte 2%	-	28 500
Net financier		1 396 500
Port facturé HT		5 000
TVA 20%		280 300
Net à payer		1 681 800
Retenue de garantie	-	681 800
Solde		1 000 000

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Enregistrer cette facture chez CHIENAS et chez CARITAS.

- 2) Après avoir rappelé le principe comptable de base des amortissements, passer l'écriture d'inventaire au 31/12/N chez CARITAS en sachant que la durée de vie probable des chiens de garde est de 7 ans (système linéaire).

Extrait du plan comptable :

4017 : Fournisseurs, Retenue de garantie.

4117 : Clients, Retenue de garantie.

4817 : Fournisseurs d'Investissement, Retenue de garantie.

DOSSIER 2

CAS N°1

La SA REBUS a acquis un matériel industriel le 01/06/N-2 d'une valeur de 1.800.000 TTC. Suite à des pannes répétées, le matériel industriel a été mis au rebut le 30/10/N. La durée probable d'utilisation du matériel est de 10 ans (système linéaire).

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Passer les écritures de mise au rebut. (ne pas tenir compte de la TVA à reverser.).
- 2) Dans l'hypothèse où divers éléments d'une valeur de 500.000F du matériel industriel ont été intégrés dans des équipements que l'entreprise réalise pour ses clients, passer l'écriture de mise au rebut, de récupération et d'inventaire.

CAS N°2

Les informations qui suivent concernent des régularisations dans l'entreprise KASSAB.

- 1) La prime annuelle d'assurance incendie a été réglée le 1^{er} octobre N : 1.620.000 F (pour la période du 01/10/N au 30/09/N+1).
- 2) Les fournitures de bureau n'ont pas été utilisées entièrement. Il reste pour 36.000F de fournitures (la société ne tient pas un compte de stock pour ses fournitures).
- 3) La société a reçu et enregistré une facture de son fournisseur COSMIVOIRE : 1.200.000 TTC. Mais la moitié seulement des marchandises a été livrée ; le reste sera livré mi-janvier ;
- 4) La note de téléphone relative au mois de novembre et de décembre peut être évaluée à 425.000 HT.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Indiquer le principe comptable qui fait obligation aux entreprises de régulariser les charges et les produits à la clôture de l'exercice.
- 2) Procéder à ces régularisations en émettant aussi l'hypothèse ou l'entreprise tient un compte de stock .dans le cas 2.
- 3) Quel est le sort de ces écritures de régularisations en N+1.

N.B : TVA : 20%

CAS N°3

1) Etat des créances douteuses d'une entreprise

Clients	Créances HT	Provision au 31/12/2000	Règlement en 2000	Observation au 31/12/2001
TOURE	4 000 000	40%	1 500 000	Porter la provision à 80% du solde
SENGHOR	8 500 000	50%	8 000 000	Pour solde

2) Provisions pour risques et charges

En litige avec l'un de ses salariés licencié abusivement et qui lui a intenté un procès, la SA RISQUAS a constitué le 31/12/2000 une provision de 10.000.000 F (l'échéance du procès est à 6 mois) le procès a eu lieu le 15 avril 2001 et la SA RISQUAS a été condamnée à payer 15.000.000 F à son ancien salarié. Le règlement des dommages et intérêts a été effectué par chèque bancaire le 20 avril 2001.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Quel est le principe comptable à mettre en œuvre dans ce cas ?
- 2) Passer les écritures d'inventaire de 2001.

N.B : TVA 20%

DOSSIER 3

Les opérations avec l'étranger en N de la société DEVISASIS se résument ainsi :

- 1) Une créance sur un client américain DONALD pour une vente de Mars N ; montant facturé 10.000 \$;
- 2) Une dette vis à vis d'un fournisseur brésilien FALCAO ; montant 5000 Real ;
- 3) Une créance de 100.000 Réal sur le client PELE de Rio de Janeiro au titre d'une réparation effectuée en octobre N. pour cette réparation, la société a enregistré 60.000 Réal auprès de la banque, remboursable en N+1 (taux d'intérêt 10%).

Monnaie de facturation	cours à l'origine (FCFA)
Créance Donald \$	980
Dette FALCAO (Réal)	1180
Créance PELE (Réal)	1110
Emprunt banque (Réal)	1110

Fin N, le cours du dollar est de 760 FCFA, celui du Real est de 1.040 FCFA.

N.B : le Réal est l'unité monétaire du BRESIL.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Quel est le principe comptable à mettre en œuvre dans ce cas.
- 2) Passer les écritures au 31/12/N.

DOSSIER 4

L'entreprise CREDITAS a choisi de recourir au crédit bail pour financer l'essentiel des installations nouvelles.

Elle souscrit le 1^{er} octobre N, un contrat auprès de LOCABAIL portant sur la mise à disposition de locaux à usage commercial, d'une valeur de 12.500.000FHT dont 5.000.000 pour le terrain (durée normale d'utilisation 10 ans).

L'entreprise doit verser 5 annuités chacune de 2.500.000 F HT. Le premier versement est fait le 1^{er} octobre N. le prix de levée d'option est de 3.000.050 F pour la construction et 450.000 pour le terrain.

TRAVAIL A FAIRE :

Sachant que les conditions d'un retraitement sont remplies :

- 1) Quel est le principe comptable à mettre en œuvre dans ce cas et énumérer les 5 applications de ce principe adopté partiellement par le SYSCOA.
- 2) Déterminer le taux apparent de l'emprunt équivalent (taux compris entre 10% et 10,5%) et présenter le tableau de l'emprunt équivalent.
- 3) Passer les écritures nécessaires au titre de l'exercice N. et l'écriture le 01/01/N+1.

DOSSIER 5

La SA DUPAS a acquis et encaissé le 20 avril N, une subvention d'équipement de 9.000.000F de l'Etat. Le comptable a provisoirement enregistré le produit au crédit du compte 4712 créditeurs divers.

Cette subvention a permis de financer partiellement l'acquisition d'un matériel industriel le 2 mai N ; la facture du fournisseur a été réglée au comptant. Cette facture comprend les éléments suivants :

Matériel	16 000 000
Installation	200 000
	16 200 000
Escompte 2% pour règlement comptant	- 324 000
Net financier	15 876 000
TVA 20%	3 175 200
Net TTC	19 051 200
Port récupéré	300 000
Net à payer	19 351 200

La facture et le règlement ont été normalement enregistrés. La durée normale d'utilisation de ce bien est de 8 ans.

A la date du 31/12/N, le comptable n'a pas encore traduit en comptabilité les décisions suivantes.

- ✓ En ce qui concerne le matériel industriel :
 - Amortissement fiscal à pratiquer : mode dégressif.
 - Amortissement technique à pratiquer : mode linéaire.
- ✓ En ce qui concerne la subvention d'équipement acquise : échelonnement sur la durée normale d'utilisation du matériel industriel selon les normes prévues par le SYSCOA.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Quel est le principe comptable qui a dû s'appliquer pour le matériel lors de son entrée dans le patrimoine de l'entreprise ?
- 2) Rappeler l'écriture d'acquisition du matériel.
- 3) Présenter les écritures à enregistrer à la date du 31/12/N.

DEUXIEME PARTIE :CONTROLE DE GESTION

EXERCICE 1

La société ANAFEL fabrique et vend un produit P, la production est réalisée en série de 50 unités et commence d'habitude par 200 unités. Les charges fixes mensuelles s'élèvent à 240.000 F et le taux de marge sur coût variable est de 0,35, les ventes unitaires étant de 4.000 F.

Au delà de la production de 300 unités, il se constitue un deuxième palier de charge fixe (les charges fixes sont multipliées par deux) en raison des amortissements des investissements nécessaires.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Présenter dans le tableau (dont le modèle est en annexe) pour une production nouvelle allant jusqu'à 450 unités.
 - Le coût de production total
 - Le coût de production unitaire
 - Le coût marginal d'une série supplémentaire
 - Le coût marginal d'une unité supplémentaire

ANNEXE

Eléments	Charges variables	Charges fixes	Coût total	Coût total unitaire	Coût marginal	Coût marginal unitaire

- 2) Quel est l'intérêt du calcul du coût marginal ?
- 3) Sachant qu'une commande supplémentaire est prévue, la société doit elle accepter ou refuser cette nouvelle commande :
 - Si elle porte sur 100 unités ?
 - Si elle porte sur 150 unités ?
 - Si elle porte sur 250 unités ?
- 4) Quelle est la commande la plus intéressante pour ANAFEL ?
- 5) Calculer le résultat global correspondant.
- 6) En considérant la meilleure commande, quel est le prix de vente pour lequel la société ANAFEL conserve le résultat initial ?

EXERCICE 2

L'étude des charges fixes et variables de la société APEC donne les informations suivantes :

Coût de structure : 5.600.000 F

Coût variable par unité produite : 600 F

Le prix de vente unitaire est de 1.000 F et la capacité de production permet de fabriquer 16.000 unités.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Déterminer graphiquement et par calcul le seuil de rentabilité. (ne pas oublier de préciser la date à laquelle il est atteint).
- 2) Indiquer dans une note courte, l'intérêt de la classification des charges en charges fixes et variables pour la gestion de l'entreprise.

TROISIEME PARTIE : COMPTABILITE DES SOCIETES

La S.A. ORES a un capital social de 5.000 actions de valeur nominale 10.000F. Des 3.750 actions de numéraire libérées de 75% (capital appelé et versé) figurent 750 actions intégralement libérées.

Du fait de la crise et de la baisse de ses activités, la S.A. ORES réunie en AG décide le 1^{er} avril N de modifier son capital selon les modalités suivantes :

- Ramener son capital social à ses besoins réels en remboursant aux actionnaires 40% de Leurs apports.
- Racheter au prix de 8.000F, le 5 avril N, 500 actions ORES offertes sur le marché boursier En vue de leur annulation. Les sommes nécessaires sont débloquées et toutes les opérations sont réalisées contre virement bancaire le 7 avril N.

TRAVAIL A FAIRE

- 1) Présenter toutes les modalités de réduction de capital.
- 2) Constater au journal de la SA ORES toutes les écritures de réduction du capital.

L'amorce d'une croissance suite à l'obtention de nouveaux débouchés, amène les dirigeants de la SA ORES à décider le 1^{er} avril N+1 sur la base de la Valeur mathématique intrinsèque de 15.000 F , une double augmentation simultanée de capital :

- par émission de 1.500 actions de valeur nominale 10.000 F à un prix d'émission X à déterminer de sorte que le droit préférentiel de souscription soit égal à 200 F.

Les actions nouvelles émises devront être libérées de 25% en banque

- par capitalisation de réserves facultatives et distribution gratuite de 500 actions.

La liste des souscripteurs et leurs demandes se présentent ainsi :

Associés	Nature	Droits	Demandes
NUBIRA	Titres de participation	1200 actions	1280
SOLAG	Titres de placement	400 actions	300
IBIZA	Titres immobilisés	800 actions	?
SAREO	Titres immobilisés	100 actions	Rien

TRAVAIL A FAIRE :

L'actionnaire IBIZA désire vendre une partie des droits attachés à ses actions détenues après réduction du capital afin de réunir le financement nécessaire pour souscrire en priorité, à titre irréductible en utilisant ses droits non cédés pour acquérir le maximum d'actions nouvelles sans effectuer de versements anticipés.

- 1) Chiffrer le capital qui va mobiliser à l'issue de cette opération, analyser et constater toutes les écritures nécessaires au journal de la dite société. combien d'actions dispose IBIZA après ces opérations ?

- 2) Démontrer que SAREO n'est pas lésé par ces augmentations de capital auxquelles il n'a pas participé.
- 3) La réalisation du 3^{ème} quart le 01/12/N+1 constate la défaillance de SOLAG.
Ses titres sont vendus comme libérés de $\frac{3}{4}$ au prix unitaire de 7.200 F, les frais de retard et d'autres frais récupérés se montent respectivement à 7.500 F et 2.500 F
Constater cette défaillance au journal de la dite société en analysant le résultat.

Tenir compte de toutes les considérations fiscales et respecter toutes les prescriptions du SYSCOA et D.U.S & GIE de l'OHADA en la matière. Les rompus sont cédés et tous les règlements ont lieu contre chèque.

N.B : la réalisation du deuxième quart s'est déroulée sans incident.

FIN SUJET

**PROPOSITION DE CORRIGE / BTS BLANC 2002 PIGIER / FINANCES
COMPTABILITE /ETUDE DE CAS**

NB : Ce corrigé est fourni à titre indicatif par M.OUATTARA BRAHIMA. Il ne saurait par conséquent engager la responsabilité de PIGIER – COTE D'IVOIRE.

PREMIERE PARTIE : COMPTABILITE GENERALE

DOSSIER 1

1) Enregistrement de la facture

Ecritures chez CHIENAS

01/04/N

4111		Clients	1 000 000	
4117		clients, retenue de garantie	681 800	
673		escompte accordé	28 500	
	7011	vente de marchandise		1 425 000
	7071	ports facturés		5 000
	4431	TVA/ vente suivant facture n°47		280 300

Ecritures chez CARITAS

01/04/N

2463		animaux de garde	1 430 000	
4451		TVA/ immobilisation	280 300	
	4812	Immobilisation corporelle		1 000 000
	4817	fournisseur d'invest, retenue de garantie		681 800
	773	escompte obtenu suivant facture n°47		28 500

2) *Le principe comptable de base des amortissements est le principe de prudence.

*Ecritures d'inventaire chez CARITAS au 31/12/N

$$\text{Amortissement} = 1.430.000 \times \frac{1}{7} \times \frac{9}{12} = 153.214$$

31/12/N

6813		Dot aux amortis imob corp	153 214	
	2846	Amort des imob animales suivant dot aux amortissements		153 214

DOSSIER 2

CAS N°1

1) Ecriture de mise au rebut

L'opération de mise au rebut est une opération de cession ou le prix de cession est nul.

- Base d'amortissement = $1.800.000 / 1.2 = 1.500.000$
- Dotation complémentaire (01/01/N au 30/10/N = 10mois).
 $1.500.000 \times 10\% \times 10/12 = 125.000$

*somme des amortissements :

31/12/N-2 : $1.500.000 \times 10\% \times 7/12 =$	87 500
31/12/N-1 : $1.500.000 \times 10\% =$	150 000
30/10 N	125 000
Total	362 500

Valeur comptable nette = $1.500.000 - 362.500 = 1.137.500$

Ecritures comptables

30/03/N

6813		dot aux amortis des imob corporelles	125 000	
	28411	Amort du matériel industriel		125 000
		Dotation complémentaire d°		
812		Val compt des cessions d'immob	1 500 000	
	2411	matériel industriel		1 500 000
		Sortie du matériel d°		
28411		Amort du matériel industriel	362 500	
	812	val compt des cessions d'immob solde des amortis pratiqués		362 500

2) Ecritures de mise au rebut, de récupération et d'inventaire

La valeur résiduelle des éléments récupérés à la suite de la mise hors service des immobilisations est comptabilisée dans un compte spécial d'immobilisation lorsqu'ils sont

destinés à être récupérés pour de nouvelles installations ou dans un compte spécial de stock lorsqu'ils sont destinés à être vendu.

Le **compte 388 Stock provenant d'immobilisations mises hors service ou au rebut** peut enregistrer en cours d'exercice les entrées en stocks d'éléments démontés ou récupérés sur des immobilisations corporelles. Il est débité par le crédit des comptes **22, 23, 24 (immobilisations corporelles)**. En fin d'exercice, le compte **388** est soldé par le débit du compte **603 (variation des stocks)**. Si des éléments de stocks visés ci dessus subsistent à cette date, ils sont inscrits au débit des comptes appropriés de la classe 3 par le crédit du compte 603.

30/10/N

812		Val nette compt de cession d'immob	637 500	
28411		Amot du mat industriel	362 500	
	2411	Matériel industriel		1 000 000
		sortie du bien du patrimoine d°		
388		stock prov d'immob mis hors service	500 000	
	2411	Matériel industriel Prélèvement pour stock		500 000

31/12/N

603		Variation des stocks	500 000	
	388	stock prov d'immob mis hors service pour solde du compte 388		500 000

CAS N°2

- 1) C'est le principe de spécialisation des exercices. (article 59 du règlement du SYSCOA) qui est à la base du découpage en fin d'exercice, des charges et produits constatés d'avance et de l'inscription dans le résultat des produits à recevoir et charges à payer. L'article 59 du corpus juridique stipule que : « le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et celui qui le suit » et qu'il convient « de lui rattacher et de lui imputer les événements et opérations qui lui sont propres et ceux là seulement ».

- 2) Regularisation du cut-off

31/12/N

476		Charges constatées d'avance	1 215 000	
	625	Prime d'assurance (1.620.000x9/12) suivant régularisat° de fin d'exercice d°		1 215 000

476		Charges constatées d'avance (*)	36 000	
	6055	Fournitures de bureau Suivant régularisat° de fin d'exercice d°		36 000
381		Marchandise en cours de route	500 000	
	6031	variation de stock de marchandises (1.200.000/1,2)/2 =500.000 suivant régularisat° de fin d'exercice d°		500 000
6281		Frais de téléphone	425 000	
4455		TVA récup / fact non parvenue	85 000	
	4081	Fourn fact. non parvenue suivant regularisat° de fin d'exercice		510 000

(*) Si la société tenait un compte de stock pour ses fournitures, il n'y aurait aucun schéma d'écriture de régularisation de charges et de produits mais plutôt un schéma de régularisation de stock qui se présenterait de la façon suivante :

334	6032	31/12/N Stock de fournitures de bureau Variat° de stock de fourniture de bureau Suivant régularisation de fin d'exercice	36 000	36 000
-----	------	---	--------	--------

3) Le sort de ces écritures en N+1

Les écritures de régularisation de cut – off seront contre-passées au 01/01/N+1.

DOSSIER 3

- 1) Le principe comptable à mettre en œuvre est le principe du coût historique.
- 2) Ecritures au 31/12/N

31/12/N

4781		Ecart de conversion actif	2 200 000	
	4111	clients (Donald) perte probable 10.000x (980-760) = 2.200.000		2 200 000
		suivant régularisat° de fin d'exercice d°		
6791		Charges provisionnées sur risques financiers	2 200 000	
	4997	Risque provisionné sur opération financière		2 200 000
		suivant régularisat° de fin d'exercice d°		
4011		Fournisseurs FALCAO	700 000	
	4792	Ecart de conversion passif gain probable = 5.000 x (1180-1040)		700 000
		suivant régularisat° de fin d'exercice d°		
4781		Ecart de conversion actif	7 000 000	
	4111	Clients PELE 100.000 x (1.110-1.040)		7 000 000
		suivant régularisat° fin d'exercice d°		
6791		Charges provisionnées sur risques financiers	7 000 000	
	4997	Risques provisionnés sur opérations financières		7 000 000
		suivant régularisat° de fin d'exercice d°		
162		Emprunts auprès de Etablissement de crédit	4 200 000	
	479	Ecart de conversion passif 60.000 x (1.110-1.040) suivant régularisat° de fin d'exercice		4 200 000

DOSSIER 4

- 1) Le principe comptable mis en œuvre est le principe de la prééminence financière sur l'apparence juridique.

Le cinq applications de ce principe sont : **(crédit bail ; concession ; clause de réserve ; personnel intérimaire ; effets escomptés non échus).**

- 2) Détermination du taux apparent de l'emprunt équivalent

Recherche du taux de l'emprunt équivalent, c'est le taux réel i tel que :

Valeur d'entrée du bien = valeur actuelle au taux i des annuités (à la date du contrat)
 – prix de levée d'option : 3.000.050 + 450.000 = 3.450.050
 - la redevance annuelle (2.500.000)

$$12.500.000 = 2.500.000x \frac{1 - (1+i)^{-5}}{i} + 3.450.050x(1+i)^{-5}$$

Pour $i = 10$ 1256,68417
 Pour $i = ?$ 1250
 Pour $i = 10,5$ 1243,379578

par interpolation linéaire, on obtient $i = 10,25\%$.
 Le taux de l'emprunt équivalent est $= 10,25\%$.

Présentation du compte courant de l'emprunt équivalent (tableau d'amortissement de l'emprunt).

- Montant de l'emprunt équivalent : 12.500.000
- Echéance : 1^{er} octobre de chaque année.
- La ligne grise représente la date de signature du contrat.

Tableau d'amortissement de l'emprunt.

Années	Capital restant dû	Intérêt (10,25%)	Annuités	Amortissements
01/10/N	12 500 000	(1) 0	2 500 000	2 500 000
01/10/N+1	(2) 10.000.000	(3) 1.025.000	2 500 000	(4) 1 475 000
01/10/N+2	8 525 000	873 813	2 500 000	1 626 187
01/10/N+3	6 898 812	707 128	2 500 000	1 792 872
01/10/N+4	5 105 941	523 359	2 500 000	1 976 641
01/10/N+5	3 129 300	320 750	3 450 050	3 129 300
Totaux		3 450 050	15 950 050	12 500 000

(1) À la souscription aucun intérêt n'est encore échu.

(2) $12.500.000 - 2.500.000 = 10.000.000$

(3) $10.000.000 \times 10,25\% = 1.025.000$

(4) $2.500.000 - 1.025.000 = 1.475.000$

Ce tableau est un tableau par année d'emprunt (annuité). Il va falloir procéder à une régularisation le 31/12/N de chaque année.

Cet emprunt équivalent sera enregistré comme tout emprunt :

- ❖ Constatation de la dette financière (12.500.000)
- ❖ Constatation des intérêts annuels (avec régularisation des intérêts courus).
- ❖ Constatation des remboursements (amortissement).

Présentation du tableau d'amortissement de la construction.

Valeur de la construction : $12.500.000 - 5.000.000 = 7.500.000$

Taux linéaire $100/10 = 10\%$.

Exercices	VNC (en début d'exercice)	Amortissement de l'exercice	VNC (fin d'exercice)
N	7 500 000	375 000	7 125 000
N+1	7 125 000	750 000	6 375 000
N+2	6 375 000	750 000	5 625 000
N+3	5 625 000	750 000	4 875 000
N+4	4 875 000	750 000	4 125 000
N+5	4 125 000	750 000	3 375 000
N+6	3 375 000	750 000	2 625 000
N+7	2 625 000	750 000	1 875 000
N+8	1 875 000	750 000	1 125 000
N+9	1 125 000	750 000	375 000
	375 000	375 000	-
Totaux		7 500 000	

3°) écritures comptables

01/10/N

223		Terrains bâtis	5 000 000	
232		Bâtiment sur sol d'autrui	7 500 000	
	172	Emprunt équivalent de crédit bail immobilier suivant entrée de l'ensemble immobilier d°		12 500 000
6232		Redevances de crédit bail immobilier	2 500 000	
4454		Etat TVA récup sur service extérieurs	500 000	
	4812	Fournisseurs d'immob corporelles Création de la première redevance d°		3 000 000
4812		Fournisseurs d'immob corporelles	3 000 000	
	521	Banque suivant règlement de la première redevance d°		3 000 000
172		Emprunt équivalent de crédit bail immobilier	2 500 000	
	6232	Redevances de crédit bail immobilier Suivant retraitement de la redevance 01/10/N		2 500 000
6721		intérêt dans les loyers de crédit bail immob.	256 250	
	1762	Intérêt couru sur emprunt équival crédit bail du 01/10/N au 31/12/N = 3 mois $1.025.000 \times 3/12 = 256.250$ suivant quote part d'intérêts courus		256 250
6813		Dotation aux amorts des immob corporelles	375 000	
	2832	Amort des bâtiments sur sol d'autrui selon dotation de l'exercice N d°		375 000
1762		Intérêts couru sur emp. équiv crédit bail immob.	256 250	
	6721	intérêt dans loyer crédit bail immob. suivant contre passation à la réouverture des intérêts courus		256 250

DOSSIER 5

1) Le principe comptable relatif aux évaluations d'immobilisations est le principe du coût historique.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (article 37 du corpus juridique du SYSCOA). Le fait que l'acquisition soit financée par une subvention ne change pas la règle générale.

2) Ecritures d'acquisition du matériel

02/05/N

2411		Matériel industriel (16.200.000+ 300.000)	16 500 000	
4451		Etat TVA sur acquisition d'immobilisation	3 175 000	
	4812	Fournisseurs d'immob. corporelles		19 351 200
	773	Escomptes obtenus		324 000
		d°		
4812		Fournisseurs d'immobilisations corporelles	19 351 200	
	521	Banque		19 351 200
		suivant règlement fournisseurs d'investissement		

3) Ecritures d'inventaire

Calculs annexes

Amortissement du matériel

Amortissement Dégressif : $16\,500\,000 \times 31,25\% \times 8/12 = 3\,437\,500$

Amortissement Linéaire : $16\,500\,000 \times 12,5\% \times 8/12 = 1\,375\,000$

Amortissement dérogatoire = 2 065 500

Amortissement subvention $9\,000\,000 \times 31,25\% \times 8/12 = 1\,875\,000$

31/12/N

521		Banque	- 9 000 000	
	4712	Créditeurs divers		- 9 000 000
		d°		
521		Banque	9 000 000	
	1411	Subventions d'équipements		9 000 000
		d°		
6813		Dot aux amortissements des immob. corporelles	1 375 000	
851		dotation aux provisions réglementées	2 062 500	
	28411	Amort du mat industriel		1 375 000
	151	Amortissement dérogatoire		2 062 500
		d°		
1411		Subventions d'équipements	1 875 000	
	865	Reprise de subvention d'équipements		1 875 000

DEUXIEME PARTIE : CONTROLE DE GESTION

1) Présentation du tableau pour une production mensuelle allant jusqu'à 450 unités.

Taux de marge/coût variable = $M/CV/CA$ (Chiffre d'affaire) = 0,35		
M/CV unitaire	= $0,35 \times 4\,000$	= 1 400 F
Coût variable unitaire	= $4\,000 - 1\,400$	= 2 600 F

Eléments	Charges Variables	Charges Fixes	Coût total	coût Total unitaire	Coût marginal	coût marginal unitaire
200	520 000	240 000	760 000	3 800	-	-
250	650 000	240 000	890 000	3 560	130 000	2600
300	780 000	240 000	1 020 000	3 400	130 000	2600
350	910 000	480 000	1 390 000	3 971,43	370 000	7400
400	1 040 000	480 000	1 520 000	3 800	130 000	2600
450	1 170 000	480 000	1 650 000	3 666,67	130 000	2600

2) intérêt du calcul du coût marginal

Le calcul du coût marginal permet après comparaison avec la recette marginale d'accepter ou de refuser une nouvelle commande de la clientèle.

3) Etude des commandes supplémentaires

Si la commande supplémentaire = 100 unités

$$\begin{aligned}
 \text{Coût marginal (Cmarg)} &= \text{Cmarg (50)} + \text{Cmarg (50)} \\
 &= 130.000 + 130.000 \\
 &= 260.000
 \end{aligned}$$

$$\text{Recette marginale} = 4.000 \times 100 = 400.000$$

$$\begin{aligned}
 \text{Résultat marginal} &= 400.000 - 260.000 \\
 &= 140.000 \text{ (Bénéfice)}
 \end{aligned}$$

Eléments	Coût marginal	Recette marginale	Résultat marginal
100	260 000	400 000	140 000
150	630 000	600 000	- 30 000
250	(*) 890 000	1 000 000	110 000

(*) Coût marginal = Cma (50) + Cma (50) + Cma (50) + Cma (50) + Cma (50)
= 130.000 + 130.000 + 370.000 + 130.000 + 130.000 = 890.000

Conclusion :

Le résultat marginal est positif dans les cas de production supplémentaire de 100 unités et 250 unités vendues. Les commandes qui portent sur 100 et 250 unités seront acceptées. La commande qui porte sur 150 unités sera refusée, car le résultat marginal est négatif dans ce cas.

4) La commande la plus intéressante est celle qui correspond à 100 unités supplémentaires le résultat marginal est le plus élevé dans ce cas.

5) Calcul du résultat global correspondant :

Résultat pour 200 unités

Recette = 4.000 x 200 = 800.000

Coût = 520.000 + 240.000 = 760.000

Résultat = 800.000 – 760.000 = 40.000 (Bénéfice)

Résultat pour 300 unités

Résultat = résultat/ 200 unités + résultat marginal/ 100 unités

Résultat = 40 000 + 140 000 = 180 000 (bénéfice)

Ou résultat pour 300 unités

Recette = 4 000 x 300 = 1 200 000 F

Résultat= 1 200 000 – 1 020 000 = 180 000 F

6) Le prix de vente cherché X

Recette marginale = coût marginal

$$R_{ma} = 100 X$$

$$C_{ma} = 260.000$$

$$100X = 260.000$$

$$X = 2.600 \text{ F}$$

Prix de vente = 2.600F.

EXERCICE 2

❖ Calcul du seuil de rentabilité

Marge/ coût variable unitaire = $1000 - 600 = 400$

Soit X la quantité variable du produit.

$$\begin{aligned} 400X &= 5.600.000 \\ X &= 14.000 \text{ unités} \end{aligned}$$

CA correspondant = $14.000 \times 1000 = 14.000.000.F.$

❖ Détermination du seuil de rentabilité graphiquement.

Y1 l'équation de la marge sur coût variable :

$$Y1 = 400 X$$

Y2 l'équation des charges fixes :

$$Y2 = 5.600.000$$

Date du point mort

12 mois	—————▶	16.000 unités
X	—————▶	14.000 unités

⇒ X = 10,5 mois soit 10 mois 15 jours d'où date du point mort : 15 Novembre

2) intérêt de la classification des charges en charges fixes et charges variables.

- Etude de l'influence des charges fixes sur les coûts unitaires
- Détermination du seuil de rentabilité
- Application de diverses méthodes d'analyse des coûts : imputation rationnelles des charges fixes, coûts variables, coûts spécifiques, budgets flexibles et analyse des écarts etc.

TROISIEME PARTIE : COMPTABILITE DES SOCIETES

1) Modalités de réduction du capital

Les dispositions des articles 627, 628, 629, 632, 633, 639, 640, de l'acte uniforme des sociétés régissent les réductions de capital non motivées par les pertes. On peut réduire soit la valeur nominale, soit le nombre de titres. Notre choix porte sur les titres dont on choisira de réduire le nombre. car la valeur nominale de la SA ORES est au niveau minimum requis $V_n = 10.000F$. Le montant de la réduction en valeur est de $(50.000.000 \times 40/100) = 20.000.000$. Suite à cette opération le capital sera de $50.000.000 - 20.000.000 = 30.000.000 > (\text{supérieur})$ au capital social de la SA (10.000.000 F). Le nombre d'actions sera ainsi réduit et passera de

5.000 actions de valeur nominale 10.000 F à 3.000 actions de 10.000 F : conférer détail ci dessous.

Trois conditions doivent au moins être observées :

- Le respect des minima relatifs au capital social minimum 10.000.000 et la valeur nominale minimale de 10.000 F par action (article 627).
- Le respect de l'égalité des droits entre les actionnaires (article 628)
- Le respect des garanties conférées aux créanciers sociaux (articles 632-633)

Dans le cas d'espèce les réductions de capital par remboursement et par rachat (article 639 et 640) respectent toutes les conditions réunies plus haut.

En effet le capital est porté à 30.000.000 : $50.000.000 - (0,4 \times 50.000.000) = 30.000.000$

Avant la réduction de capital on dispose de $5.000 - 3.750 = 1.250$ actions en nature soit 25% et apports en numéraire 75%. Ces mêmes proportions doivent être observées après réduction du capital.

Après réduction du capital on disposera de $1.250 \times 0,60 = 750$ actions de nature.

Montant à rembourser : $1250 \times 0,4 \times 10.000 = 5.000.000$

Les apporteurs en numéraire vont renoncer à libérer le dernier quart (25%) soit

$3.750 \times (10.000 \times 1/4) = 9.375.000$ F. ils seront remboursés contre chèque à hauteur de 15% de la valeur totale de leur apports soit $15/100 \times (3.750 \times 10.000) = 5.625.000$ F.

Somme à rembourser aux actionnaires : $5.000.000 + 5.625.000 = 10.625.000$ à laquelle s'ajoute les versements anticipés. En effet, les détenteurs des actions intégralement libérées recevront en plus $750 \times (1/4 \times 10.000) = 1.875.000$ F.

Soit au total $5.000.000 + 5.625.000 + 1.875.000 = 12.500.000$ F à déboursier.

Au final, les 3.750 actions libérées des $\frac{3}{4}$, $(3.750 \times 10.000 \times 3/4)$ seront remplacées par 2.250 actions en numéraire totalement libérées d'une valeur de 22.500.000 soit $(750 \times 10.000) + (2.250 \times 10.000) = 3.000 \times 10.000 = 30.000.000$

Le rachat d'actions propres s'inscrit dans la perspective d'une réduction de capital (article 639).

Valeur de rachat $500 \times 8.000 = 4.000.000$

Valeur nominale $500 \times 10.000 = 5.000.000$

Autres primes $500(10.000 - 8.000) = 1.000.000$

La réduction du capital suite au rachat d'actions propres porte le capital social à $3.000 - 500 = 2.500$ actions de valeur nominale 10.000 F, ainsi repartit 1.875 actions en numéraire (75%) et 625 actions en nature (25%).

Droit d'enregistrement des réductions : $(5.000.000 + 5.000.000 + 5.625.000) \times 1/100 = 156.250$ sur les sommes effectivement remboursées.

2) Ecritures de réduction du capital.

01/04/N

1013		Capital, souscrit appelé versé non amorti	10 625 000	
	4619	Associé capital à rembourser		10 625 000
		Décision de remboursement		
1011		Capital souscrit non appelé	9 375 000	
	109	Actionnaires capital souscrit non appelé		9 375 000
		annulation de la fraction non appelé		

		07/04/N		
4619		Associés capital à rembourser	10 625 000	
4616		Actionnaires versements anticipés	1 875 000	
	521	Banque		12 500 000
		Suivant remboursement effectif		
		d°		
5021		Actions propres	4 000 000	
	483	Dettes / acquies de titres placement		4 000 000
		Acquisition de titres		
		d°		
483		Dettes/ acquies titres de placement	4 000 000	
	521	Banque		4 000 000
		Suivant règlement		
		d°		
1013		Capital, souscrit appelé versé non amorti	5 000 000	
	5021	Actions propres		4 000 000
	1058	Autres primes		1 000 000
		Reduction du capital par annulation d'actions		
		d°		
646		Droit d'enregistrement	156 250	
	4421	Impôt et taxes d'état		156 250
		suivant droit d'enregistrement		
		01/04/N		
4421		Etat, impôt et taxes d'Etat	156 250	
	521	Banque		156 250
		suivant règlements		
		d°		
2015		Frais de modifications du capital	156 250	
	781	transfert de charges d'exploit		156 250
		immobilisation des frais de modificat°		

Recherche du prix d'émission V2 et du droit d'attribution

On sait que $DPS=200 \text{ F}$ $DPS + DA = V1 - V2$.

$$V2 = \frac{2.500 \times 1.500 + 1.500 P_e + 500 \times 0}{2.500 + 1.500 + 500} \longrightarrow V2 = 8.333,333 + 1/3 P_e$$

$$(V2 - P_e) R_s \quad \text{avec } R_s = 1500/2500 \longrightarrow [(8.333,333 + 1/3 P_e) - P_e] \times 1.500/2.500 = 200$$

$$4.800 = (2/3 P_e) 3/5$$

$$P_e = 4.800/0,4 = 12.000$$

$$0,6 V2 = 7.400 \longrightarrow V2 = 7.400/0,6 = 12333,33$$

$$DA + DPS = 15.000 - 12.333,333 = 2.666,66$$

$$DA = 12.333,33 \times (500/2.500) = 2.466,66$$

3) cession des droits en vue d'une participation à l'augmentation du capital.

Soit X le nombre de droits cédés. Cette cession procure la somme de 200X. cette somme servira à souscrire à titre irréductible sans versements anticipés en utilisant les droits non cédés

soit fraction exigible + totalité de la prime d'émission. = $\frac{1}{4}(10.000) + (12.000 - 10.000) =$
4.500

$(800 - X) \times 1.500 / 2.500 \times (2.500 + 2.000) = 200X$.

$(480 - 0,6X) \times 4.500 = 200X$

$2.160.000 - 2.700X = 200X$

$2.900X = 2.160.000$

$X = 2.160.000 / 2.900$

$X = 744,8275862$

Droits utilisés théoriquement : $800 - 744,8275862 = 55,17241$

Nombre d'actions souscrites à titre irréductible.

$55,17241 \times (1.500 / 2.500) =$ **33 actions**

Droits effectivement utilisés : $33 \times 2.500 / 1.500 =$ **55 droits**

Droits cédés = $800 - 55 = 745$ droits

Somme procurée par la cession des actions = $745 \times 200 =$ **149.000**

VCN des DPS cédés = $745 \times \left[10\,000 \times \frac{200}{200 + 12\,333,33} \right] = 118\,833$

Valeur d'entrée des titres = $33 \times 12.000 = 396.000$

Somme versée = $33 \times (\text{fraction appelée} + \text{prime d'émission})$

soit $33 \times (2.500 + 2.000) = 148.500$.

Versement restant à effectuer sur titres non libérés : $33(3/4 \times 10.000) = 247.500$

Tableau de souscription

Actionnaires	Droits	Demandes	Souscription irréductible	Demandes non satisfaites	1ère souscription réductible	2ème souscription réductible	Souscription définitive
NUBIRA	1 200	1 280	720	480	380	67	1 167
SOLAG	400	300	240	60	60		300
IBIZA	800	480	33				33
SAREO	100						
Totaux	2 500	2 060	993	540	440	67	1 500

Ecriture de cession de droits pour acquisition de titres

485		Créances/ cession d'immob. financières	149 000	
	826	Prix de cession d'immob. financières		149 000
		Cession de droit		
		d°		
521		Banque	149 000	
	485	Créance/ cession d'immob. financières		149 000
		suivant règlement		

81		d° Valeur compt de cession d'immobilisation	118 883	
	2741	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		118 883
		suivant sortie d'immobilisation		
2741		d° Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	396 000	
	481	Fournisseurs d'investissement		148 500
	4727	Versement restant		247 500
		Suivant acquisition de titres de participation		
481		d° Fournisseurs d'investissement)	148 500	
	521	Banque suivant règlement		148 500

4) Non participation à l'augmentation du capital

S.A. REO disposait avant augmentation de 100 actions valant $100 \times 15.000 = 1.500.000$.

Après augmentation = $100 \times 12.333,333 = 12.33333,3$.

Soit une perte de $1.500.000 - 1.233.333 = 266.667$.

La cession des DA et DPS pour la valeur globale de $100 \times 2.666,66 = 266\,667$

Au final la perte est compensée par le gain procuré par la vente des droits.

5) Analyse de la défaillance de SOLAG et comptabilisation

Défaillance = 750.000

Intérêt de retard = 7.500

Autres frais récupérés = 2.500

Total charges = 760.000

Cession = 2.160.000

Solde créditeur = $2.160.000 - 760.000 = 1.400.000$

Ecritures comptables

01/12/N+1

674		Autres intérêts	7 500	
6288		Autres frais	2 500	
	471	Compte d'attente		10 000
		Imputation intérêt et frais d°		
471		Compte d'attente	2 160 000	
4728		Versement restant à effectuer	750 000	
677		Perte / cession de titres de placement	710 000	
	50	Titres de placement		3 620 000
		suivant cess°, involontaire, défaillance		
4728		d° Versement restant à effectuer	750 000	
521		Banque	1 400 000	
	471	Compte d'attente		2 150 000
		suivant solde compte crédité		

Analyse du résultat de cession.

Valeur nominale = 300 x 7.500	= 2.250.000
Valeur réelle = 300 x 7.200	= 2.160.000
Mois value/ cession =	= - 90.000
Intérêt de retard et frais récupérés	= - 10.000
DPS= 200 x (60 x 2.500/ 1.500)	= - 20.000
Prime de remboursement = 300 x 2.000	= - 600.000
Total perte	= - 720.000

FIN CORRECTION

NB : Vous trouverez également ce sujet-corrigé dans l'une de nos annales, pour plus ample Information, veuillez nous contacter.